

COMITÉ EUROPÉEN DE COOPÉRATION JURIDIQUE



www.coe.int/cdcj

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

LE COMITÉ EUROPÉEN DE COOPÉRATION JURIDIQUE

Depuis sa création en 1963, le Comité européen de coopération juridique (CDCJ) a élaboré un grand nombre – et en un large éventail – de normes en matière civile dans le domaine du droit public et privé destinées à aider les États membres du Conseil de l'Europe à répondre aux défis des sociétés en rapide évolution, que ceux-ci concernent la protection des personnes, la famille, la société civile, les tribunaux et le système judiciaire, l'accès à la justice, l'administration publique, ou les entreprises privées.

■ Avec l'élaboration de 60 conventions et de plus de 90 recommandations, résolutions ou lignes directrices, le comité a substantiellement contribué aux réformes judiciaires au niveau européen. Parmi ses principales réalisations les plus récentes :

État de droit

- ▶ **Lobbying** – Recommandation du Comité des Ministres relative à la réglementation juridique des activités de lobbying dans le contexte de la prise de décision publique (CM/Rec(2017)2)
- ▶ **Lanceurs d'alerte** – Recommandation du Comité des Ministres sur la protection des lanceurs d'alerte (CM/Rec(2014)7)
- ▶ **ONG** – Recommandation du Comité des Ministres sur le statut juridique des organisations non gouvernementales en Europe (CM/Rec(2007)14)

Système judiciaire

- ▶ **Indépendance** – Plan d'action quinquennal visant à renforcer l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire en Europe (2016-2021)
- ▶ **Ministère public** – Recommandation du Comité des Ministres sur le rôle du ministère public en dehors du système de justice pénale (CM/Rec(2012)11)
- ▶ **Juges** – Recommandation du Comité des Ministres sur les juges: indépendance, efficacité et responsabilités (CM/Rec(2010)12)

Droit administratif

- ▶ **Administration publique** – Recommandation du Comité des Ministres relative à une bonne administration (CM/Rec(2007)7)
- ▶ **Manuel « L'administration et les personnes privées »** (2018)

Droit de la famille & droits des enfants

- ▶ **Adoption** – Convention européenne en matière d'adoption des enfants (révisée) (STCE n° 202), 1^{er} septembre 2011
- ▶ **Justice adaptée aux enfants** – Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants (2010)
- ▶ **Déménagement de l'enfant** – Recommandation du Comité des Ministres relative à la prévention et à la résolution des conflits sur le déménagement de l'enfant (CM/Rec(2015)4)

Nationalité

- ▶ **Règles générales** – Convention européenne sur la nationalité (STCE n° 166), 1^{er} mars 2000
- ▶ **Succession d'États** – Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention des cas d'apatridie en relation avec la succession d'États (STCE n° 200), 1^{er} mai 2009
- ▶ **Enfants** – Recommandation du Comité des Ministres sur la nationalité des enfants (CM/Rec(2009)13)

DOMAINES D'INTÉRÊT ACTUELS POUR LE CDCJ

Justice en ligne

Assurer l'accès à la justice à l'ère numérique est une préoccupation majeure pour le CDCJ. Il travaille actuellement à l'élaboration de lignes directrices visant à s'assurer que la conception des mécanismes de règlement en ligne des litiges est compatible avec les articles 6 et 13 de la Convention européenne des droits de l'homme. Des lignes directrices sur l'utilisation des preuves électroniques dans les procédures civiles et administratives ont été préparées par le CDCJ et adoptées par le Comité des Ministres en 2019.

Assistance judiciaire

L'assistance judiciaire est essentielle pour accéder à la justice. Ainsi les systèmes d'assistance judiciaire en matière civile sont de plus en plus confrontés à des situations financières difficiles et leur portée diffère grandement d'un État membre à l'autre. Le CDCJ travaille actuellement à l'élaboration d'orientations pour améliorer l'efficacité et le bon fonctionnement des systèmes d'assistance judiciaire (droit civil et droit administratif).

Rétention administrative des migrants

Le CDCJ travaille actuellement à la codification des normes internationales existantes relatives aux conditions des migrants placés en rétention administrative. Le résultat de ce travail permettra aux autorités nationales et aux représentants de migrants de se référer à un ensemble commun de normes dans ce domaine.

Droit de la famille & droits des enfants

Conjointement avec le Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF), le CDCJ prépare des lignes directrices pour protéger l'intérêt supérieur de l'enfant dans les cas de séparation conflictuelle des parents et aussi dans les procédures de droit interne engagées par les autorités publiques pour limiter les responsabilités parentales ou celles relatives au placement d'un enfant.

RÉFORMES JUDICIAIRES ET COOPÉRATION JURIDIQUE DANS LES ÉTATS MEMBRES

Le Conseil de l'Europe met en œuvre de nombreux projets de coopération avec les États membres pour soutenir leurs réformes du secteur de la justice. Le CDCJ et ses membres contribuent au succès de ces projets grâce à leur expertise, en particulier lorsqu'il s'agit de l'application de normes développées par le comité, par exemple dans les domaines suivants :

- ▶ Droit civil et commercial
- ▶ Réforme judiciaire
- ▶ Justice adaptée aux enfants
- ▶ Droit administratif
- ▶ Médiation et ADR
- ▶ Procédures de droit civil

LE COMITÉ EUROPÉEN DE COOPÉRATION JURIDIQUE (CDCJ)

Mission

■ Le CDCJ est un comité directeur intergouvernemental placé sous l'autorité du Comité des Ministres, l'instance statutaire de décision du Conseil de l'Europe composée des ministres des Affaires étrangères des 47 États membres. C'est le point de référence clé pour toutes les questions de droit civil et de procédure civile dans les domaines du droit public et privé, et il est chargé d'élaborer des normes et de faciliter la coopération entre les États membres dans ces domaines, d'élaborer des propositions d'instruments juridiques contraignants ou non contraignants et d'apporter, sur demande, ses conseils et son expertise quant à leur mise en œuvre. Il rend compte directement au Comité des Ministres de son travail et des priorités futures pour l'Organisation.

Composition

■ Le CDCJ rassemble des représentants de tous les États membres du Conseil de l'Europe, venant principalement des ministères de la Justice. Au sein de leur administration, les membres du CDCJ occupent le rang le plus élevé et ont des responsabilités pour la planification, l'élaboration, la coordination et la mise en œuvre de tous les éléments des politiques gouvernementales au niveau national qui sont du ressort du comité.

Méthodes de travail

■ Le CDCJ se réunit dans le cadre de réunions plénières annuelles au siège du Conseil de l'Europe, à Strasbourg. Ses travaux sont réalisés, avec le soutien de son Secrétariat, en réunions plénières et par des groupes de travail de spécialistes ou des comités d'experts. Les membres du CDCJ représentent leurs autorités nationales, apportent leur expertise personnelle aux travaux, et collaborent collectivement au sein du comité. Un bureau de 7 membres garantit le bon déroulement des travaux du comité dans l'intervalle des réunions plénières.

INFORMATIONS

Secrétariat du Comité européen de coopération juridique (CDCJ)

Conseil de l'Europe
Direction générale des droits de l'homme
et de l'État de droit
Division de la coopération juridique

Avenue de l'Europe
67075 Strasbourg Cedex
FRANCE

e-mail: DGI-CDCJ@coe.int

Site internet: www.coe.int/cdcj

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE